

UN1TÉ

PEINES MINIMALES

UN1TÉ entendu ce jour a martelé :

- Les peines minimales existent pour les crimes, la constitutionnalité pour les délits est possible.
- La nécessité de la certitude de la peine pour les auteurs.
- Les très courtes peines dès le début du parcours délinquant, même juvénile.
- Les effets néfastes des aménagements de peine.
- L'incompatibilité entre l'ambition de lutter contre le narco-crime et la politique du chiffre dans la Police.

**POUR UN1TÉ, IL S'AGIT DE REDONNER
DU SENS AU MÉTIER DE POLICIER !**